



ASSOCIATION  
DE VINEUIL



santé  
famille  
retraite  
services



**FAMILLES RURALES**  
Association loi 1901  
36110 VINEUIL

# ***Projet éducatif de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement de Vineuil***

## ***Année 2025***



# SOMMAIRE

I-	Texte réglementaire	p. 3
II-	Présentation de l'ALSH	p. 4
	1- Description des objectifs	p. 4
	2- Public accueilli	p. 5
	3- Moyens matériels et humains	p. 5
	4- Ouverture	p. 6
III-	Valeurs éducatives de l'ALSH	p. 6
A-	Objectifs éducatifs	p. 6
	1- Favoriser le développement et l'autonomie du jeune et de l'enfant	p. 7
	2- Favoriser les relations et les échanges	p. 7
	3- Appréhender avec l'enfant les notions d'hygiène et de santé	p. 8
	4- Prendre en compte les besoins particuliers des enfants de - de 6 ans	p. 8
	5- L'accueil des enfants en situation de handicap	p. 9
B-	Axes d'interventions fondamentaux	p. 9
	1- L'épanouissement de l'enfant	p. 9
	2- Le respect	p. 10
	3- L'aspect éducatif	p. 10
IV-	L'Evaluation	p. 10
	1- Indicateurs quantitatifs	p. 10
	2- Indicateurs qualitatifs	p. 11
	3- Bilan de la période écoulée avec les membres de l'équipe éducative et pédagogique	p. 11
	4- Questionnaire de satisfaction pour les parents et les enfants	p. 11

## **I- TEXTE REGLEMENTAIRE**

La réglementation concernant les mineurs accueillis hors du domicile parental s'inscrit dans le Code de l'Action Sociale et des Familles.

Ce code prévoit, dans son article L 227-4, qu'un projet éducatif doit être établi.

Le décret n° 2006-923 du 26 Juillet 2006 complète cette disposition en précisant le contenu de ce projet qui doit être joint à la déclaration de tout accueil de loisirs (arrêté du 22 Septembre 2006).

### ***Extrait du décret n° 2006-923***

#### ***du 26 juillet 2006***

##### **Article R 227-23**

*« Le projet éducatif (...) est décrit dans un document élaboré par la personne physique ou morale organisant un des accueils mentionnés à l'article R 227-1.*

*Ce document prend en compte, dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités, et notamment des activités physiques et sportives, les besoins psychologiques des mineurs.*

*Lorsque l'organisateur accueille des mineurs valides et des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps, le projet éducatif prend en compte les spécificités de cet accueil ».*

##### **Article R 227-24**

*« Le projet éducatif définit les objectifs de l'action éducative des personnes qui assurent la direction ou l'animation des accueils et précise les mesures prises par la personne physique ou morale organisant l'accueil pour être informée des conditions de déroulement de celui-ci.*

*Les personnes qui assurent la direction ou l'animation de l'un de ces accueils prennent connaissance du projet éducatif avant leur entrée en fonctions.*

*Elles sont informées des moyens matériels et financiers mis à leur disposition ».*

**L'article R 227-26** prévoit que *« le projet éducatif doit être communiqué aux représentants légaux des mineurs avant l'accueil de ces derniers ainsi qu'aux agents placés sous l'autorité du ministre de la jeunesse et des sports et du représentant de l'Etat dans le département ».*

## II- Présentation de l'ALSH de Vineuil

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Vineuil fait partie intégrante de l'association « Familles Rurales », créée le 16 juin 1958.

Le projet éducatif de l'ALSH de Vineuil pour l'année 2025 a été élaboré par les membres du bureau de l'association Familles Rurales de Vineuil, à savoir :

- ➔ Président : Patrice MORET
- ➔ Secrétaire : Elodie REDAUD
- ➔ Trésorière : Diane MORET
- ➔ Autres membres :
  - Morgane BERNARD
  - Audrey GUENAIG
  - Raphaëlle RIBEROLLE
  - Claire TILLIT.

### 1- Description des besoins :

L'accueil de loisirs de Vineuil, comme la plupart des ALSH, a deux vocations :

- Permettre à l'enfant de vivre pleinement un temps de vacances agréable et divertissant tout en contribuant à son éducation et à sa socialisation.
- Permettre aux parents de savoir que leur enfant sera accueilli et pris en charge dans de bonnes conditions, avec un encadrement adapté, grâce à des activités ludiques, sociales et/ou sportives et des animateurs diplômés.

En effet, organiser les vacances d'été des enfants, pour des parents qui travaillent, peut être un véritable casse-tête : Qui pourra garder mon enfant ? Que va-t-il faire ? Sera-t-il en sécurité ? Est ce qu'il pourra jouer avec d'autres enfants ? Avec qui sera mon ado et comment va-t-il passer ses vacances ? De même, il n'est pas toujours simple d'occuper ses enfants ou de leur proposer des activités quotidiennes à la fois divertissantes, différentes, culturelles...

Par ailleurs, l'enfant ou l'adolescent a, par nature, besoin de se socialiser, de partager avec ses pairs, d'expérimenter via des activités qui construiront son devenir d'adulte.

Le personnel encadrant sera ainsi chargé de prendre en charge l'individu dans le collectif. Pour ce faire, il devra :

- Animer les groupes d'enfants en fonction de leur âge,
- Organiser des activités sportives, culturelles, de loisirs et de plein air adaptées à leurs capacités,
- Être à l'écoute des besoins et attentes des enfants et des jeunes accueillis .

## **2- Public accueilli :**

L'accueil de loisirs reçoit les enfants et adolescents de **3 à 16 ans**, résidants sur la commune de Vineuil et celles situées aux alentours (Villers les Ormes, Chezelles, Levroux,...).

Les enfants sont répartis en **quatre groupes** :

- Les « *petits* » : classes de maternelle petite section, moyenne section, grande section de l'année en cours ;
- Les « *moyens* » : classes scolaires CP et CE1 de l'année en cours ;
- Les « *grands* » : classes scolaires CE2, CM1, CM2 de l'année en cours ;
- Les « *ados* » : classes collège de l'année en cours.

L'accueil de loisirs se réserve le droit de modifier les groupes en fonction des effectifs prévus.

## **3- Moyens matériels et humains :**

L'accueil de loisirs est installé, durant toute sa période d'ouverture, au sein des locaux communaux de la salle « Saint Vincent ». L'accueil des enfants et de leurs parents se fait via un accès indépendant d'une annexe de cette salle. C'est également à cet endroit que se situe le bureau de la direction de l'ALSH de Vineuil.

En fonction des effectifs prévus, il est également possible d'accueillir des enfants, notamment le groupe des petits, au sein de l'école Saint Vincent à Vineuil.

Par ailleurs, l'ALSH a la possibilité d'utiliser les locaux périscolaires (garderie), le restaurant scolaire et les différentes enceintes sportives de la commune (terrains de pétanque, de foot, city-stade, tennis).

L'équipe d'encadrants de l'accueil de loisirs se compose de (encadrement modifiable selon les effectifs) :

- Une directrice pour l'ALSH situé à Vineuil ;

- Une directrice adjointe et animatrice BAFA ;
- Des animateurs BAFA ;
- Des animateurs stagiaires BAFA ;
- Des animateurs sans qualification ;
- Une cuisinière pour la confection des repas de l'ALSH.

La directrice du Centre sera chargée de procéder au recrutement de toute l'équipe éducative et pédagogique. Le recrutement se fera en nombre suffisant par catégorie d'animateurs afin de répondre au taux normal d'encadrement exigé par la loi.

Elle sera également en charge de rédiger le projet pédagogique en lien avec son équipe.

#### **4- Ouverture et modalités d'accueil :**

L'accueil de loisirs de Vineuil est ouvert du lundi au vendredi sur la période du **7 juillet au 01 août 2025**.

Les enfants sont accueillis entre 7h30 et 9h00 et les parents peuvent venir les chercher entre 17h00 et 18h30.

Les enfants qui sont accueillis iront déjeuner à la cantine scolaire et un goûter leur sera servi l'après-midi.

### **III- Valeurs éducatives de l'ALSH de Vineuil**

#### **A- Objectifs éducatifs**

L'accueil de loisirs se doit de respecter et de faire respecter l'enfant dans :

- Son Droit à la différence,
- Son Droit à s'exprimer,
- Son Droit à être reconnu,
- Son Droit à créer.

Il lui demande aussi le respect de tous les devoirs qu'implique la vie en société :

- Le respect de l'Autre,
- Le respect des biens mis à sa disposition.

Dans ce but, l'accueil de loisirs doit faire en sorte de mettre en place des moyens de découverte et d'apprentissage passant par la notion de plaisir, de bien-être et d'échanges. La

créativité et le jeu doivent être une façon de favoriser l'imagination mais aussi de permettre aux enfants de développer un esprit de solidarité et de tolérance. L'objectif final est de permettre à l'enfant de s'épanouir et de le guider dans son développement.

L'équipe d'encadrants veille à la sécurité physique, morale, affective de l'enfant et construit une relation de qualité avec lui. Elle a un rôle éducatif dans l'apprentissage de la vie en collectivité. Elle permet aux enfants de s'amuser et de découvrir de nouvelles activités en mettant en œuvre des animations de qualités adaptées aux espaces disponibles, aux rythmes et besoins des enfants.

### **1- Favoriser le développement et l'autonomie du jeune et de l'enfant**

Le développement du jeune et de l'enfant doit se faire dans le respect des besoins et de l'âge de chacun. Ainsi chaque groupe met en place cet objectif via des outils et des attentes différentes.

Le développement de l'enfant passe aussi par des activités éducatives de quelque nature que ce soit (culturelle, physique et sportive, manuelle, ...). La recherche d'autonomie doit également permettre aux jeunes et aux enfants de maîtriser la réalité extérieure et d'être acteur de son développement. Cela amènera l'enfant à cultiver son esprit critique et à faire des choix.

La pratique d'activités sportives bien encadrées permettra, au-delà de permettre à l'enfant de se défouler, de se confronter personnellement, de tester ses limites et d'essayer de les dépasser pour gagner en estime de soi, de respecter des règles préétablies en individuel comme en collectif, de maîtriser et prendre conscience de son corps et de ses émotions, d'apprendre à construire ensemble dans le respect de l'autre et en communiquant de manière adéquate avec l'autre. Chaque activité sera adaptée à l'âge, encadrée et garantira une plus-value éducative.

L'encadrant se place en position d'accompagnateur : il guide l'enfant en évitant de faire à sa place (exemple : couper sa viande, s'habiller, se laver...).

### **2- Favoriser les relations et les échanges.**

Par des projets d'animation, des activités et des règles de vie en collectivité, l'ALSH favorisera la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité sociale et culturelle.

Il est donné à l'enfant l'occasion, au cours de l'accueil de loisirs, de compléter ses capacités à vivre au sein d'un collectif, d'apprendre le respect d'autrui, de soi, des lieux dans lesquels il lui est proposé d'évoluer pendant cette période.

Il est également important que l'enfant reconnaisse les limites concernant le respect de l'intimité de l'autre, tout autant que la sienne.

L'équipe éducative proposera des activités ludiques afin que chacun, en fonction de son âge, se reconnaisse, se développe au sein du groupe tout en respectant les règles de vie.

Des liens seront établis entre les différents groupes d'enfants, sans oublier une relation adaptée avec les adultes qui les accompagnent.

Tous ont ici l'occasion d'adapter leur langage en fonction de l'interlocuteur et de renforcer les bases linguistiques essentielles à une bonne relation.

### **3- Appréhender avec l'enfant les notions d'hygiène et de santé**

Ces notions doivent amener l'enfant à découvrir de nouvelles saveurs et de nouveaux goûts lors des repas du midi, lors d'activités culinaires ou durant les repas des camps. Les accompagnants s'efforceront d'apprendre à l'enfant à structurer son alimentation sur la journée (un bon goûter, dangers du grignotage, dangers des aliments gras et sucrés, ...). Le fait d'élaborer des projets qui associeraient l'hygiène et la santé permettra à l'enfant de prendre conscience de l'importance du bien vivre.

Il sera proposé à l'enfant la possibilité de valoriser son image en appliquant les règles d'hygiène quotidienne nécessaires à un bon développement. Aussi, il faudra accompagner les enfants dans la continuité des réflexes d'hygiène (lavage de mains après usage des toilettes, avant et après le repas, etc.).

### **4- Prendre en compte les besoins particuliers des enfants de moins de 6 ans**

L'enfant de moins de 6 ans est une personne à part entière qui a le droit au respect et à des attentions spécifiques. L'équipe en charge de ce groupe devra prendre en compte le besoin de sécurité, notamment affective, qu'impose la prise en charge de ce public.

L'enfant découvrant souvent un nouveau milieu, il leur faudra également prendre en compte les rythmes de vie des petits et notamment leur besoin de repos dans un local calme (l'espace périscolaire est adapté pour que les plus petits puissent prendre le temps de repos nécessaire à leur bien-être).

L'équipe sera soucieuse du rythme biologique de chaque enfant et devra rester disponible tout au long de la journée, rester à l'écoute de chacun.

Plus généralement, c'est bien la structure d'accueil et ses équipes qui devront s'adapter à ce public et non l'inverse.

## **5- L'accueil des enfants en situation de handicap**

Les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie, facilitent leur participation active à la vie de la collectivité." (Article 23 de la Convention Internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989)

L'association souhaite favoriser l'accès des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps en les intégrant au centre de loisirs dans la mesure de ses possibilités. Cette démarche de mixité des publics répond à une demande des mineurs et de leurs familles. Elle permet à tous les participants, l'apprentissage de la solidarité dans le respect de la diversité et des différences. L'accueil du mineur en situation de handicap ou atteints de troubles de la santé doit être préparé et accompagné par toutes les parties éducatives de son entourage. Chaque situation étant particulière, il nous paraît important de rencontrer la famille au préalable afin de recevoir toutes les consignes pour la vie quotidienne de leur enfant, de se faire expliquer les raisons de ces dernières pour en mesurer l'importance et pouvoir les retransmettre aux équipes.

La directrice et la famille échangent ensemble afin de prendre en note les consignes, les difficultés rencontrées par l'enfant et du type de problème que ce dernier est susceptible de rencontrer. Ces informations pourront être complétées d'un certificat médical précisant toute réserve, inaptitude ou contre-indication. La directrice s'engage à transmettre les informations nécessaires au fonctionnement quotidien à ses équipes.

Des rencontres régulières entre la famille et la directrice, peuvent se faire afin d'adapter le fonctionnement à l'évolution de l'enfant.

## **B- Axes d'interventions fondamentaux**

Les principes éducatifs cités ci-dessus s'articulent essentiellement autour de 3 axes fondamentaux :

### **1- L'épanouissement de l'enfant :**

L'accueil de loisirs aidera l'enfant à s'épanouir au travers d'activités proches de ses attentes et de ses besoins tout en lui permettant de se dépenser et de se dépasser.

La structure d'accueil est un espace où les enfants sont au cœur de toutes les préoccupations. Ils viennent à la structure pour s'amuser, il faut donc faire en sorte que la structure d'accueil ne soit pas un lieu contraignant mais un lieu agréable, synonyme d'amusement et de dépaysement. Pour cela, des projets d'animation particuliers et de nombreuses activités éducatives permettront aux enfants de sortir du cadre culturel ou géographique qu'ils connaissent.

Les équipes d'animation veilleront à placer l'enfant en position de faire des choix sur ses loisirs, ils devront donc être force de proposition et d'innovation. L'épanouissement de l'enfant c'est aussi de privilégier les moments de vie collective où il est avec ses pairs et peut jouer avec eux. C'est surtout pour cette raison que les enfants viennent à la structure : pour être avec leurs copains et faire des rencontres.

Fort de ce constat, il faut que tous les enfants, sans exception, puissent entrer dans les activités proposées, quelles que soient leurs capacités. En d'autres termes, il s'agit d'intégrer chaque enfant au groupe auquel il appartient dans le respect des différences et des individualités. Enfin, le fait de participer à des activités communes avec les enfants des autres structures d'accueil lui fera prendre conscience qu'il appartient à un espace communautaire.

## **2- Le Respect**

Cet espace ne peut fonctionner correctement que si les règles de vie en collectivité ont été établies et respectées par tous (enfants comme adultes).

La relation enfant / adulte fonctionne sur une confiance et un respect mutuel. Cela implique que chacun ait des droits mais aussi des devoirs l'un envers l'autre.

Pour les enfants, il s'agit de respecter les autres enfants, en acceptant leurs différences ou leurs divergences d'opinions, mais aussi l'ensemble des adultes qui travaillent au sein de l'accueil de loisirs. Enfin, ils doivent également respecter les locaux et le matériel.

Pour les adultes, un comportement responsable est exigé en présence des enfants. L'animateur n'est pas un "copain" ni un "professeur" mais il doit montrer l'exemple. De plus, il est le garant de la sécurité physique, affective et morale des enfants qui lui sont confiés. Cela passe par certaines interdictions évidentes (user de la force, fumer, téléphoner sans raison professionnelle, ...) et l'emploi d'un langage adapté.

### **3- L'aspect éducatif**

Par les activités qu'elle propose, la structure d'accueil est pour les enfants une ouverture sur le monde et sur la société. Elle doit donc contribuer à former leur jugement critique et leur capacité à vivre ensemble.

Être citoyen, pour l'enfant, c'est donc prendre conscience du monde qui l'entoure et y agir. Le respect des règles de sécurité en toute occasion est important, notamment les règles de sécurité routière lors de déplacement à pied ou à vélo (marcher en rang et sur le trottoir, traverser quand les animateurs le préconisent, écouter les consignes de sécurité lors des sorties vélo, ...).

La sensibilisation aux problèmes environnementaux permet de développer l'écocitoyenneté (respecter notre environnement naturel, recycler les déchets, économiser l'énergie...).

Les temps de repas (goûter, repas du midi, ...) sont des moments privilégiés. Ils doivent permettre à l'enfant de manger de façon variée, de respecter les notions d'hygiène alimentaire et corporelle, d'avoir une bonne tenue à table, ...

L'expression de l'enfant et de ses émotions devra être favorisée en tout temps.

## **IV- L'évaluation**

### **1- Indicateurs quantitatifs :**

- Nombre d'inscrits,
- Nombre de participants

### **2- Indicateurs qualitatifs :**

- Epanouissement et Bien être de l'enfant
- Connaissances acquises
- Compétences acquises
- Comportement (respect des règles de jeu, du matériel mis à disposition...)

### **3- Bilan de la période écoulée avec les membres de l'équipe éducative et pédagogique**

- Respect des objectifs fixés dans le projet éducatif
- Difficultés rencontrées
- Axe d'amélioration

### **4- Questionnaire de satisfaction pour les parents et les enfants**